

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
n° 429/45/05**

Séance du 18 octobre 2018

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Pour	Contre	Abstentions
27	0	0

Date de la Convocation
11 octobre 2018

Date d'affichage
19 octobre 2018

Objet de la délibération

L'an Deux Mille Dix-Huit,

Le Dix-huit Octobre, à vingt heures.

Le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire,

Réuni au nombre prescrit par la loi,

En salle de réunion de la Mairie de SAINT-NABORD,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel SACQUARD, Maire.

Monsieur HUGUENIN a été nommé secrétaire.

Présents : D. SACQUARD - P. DOUCHE - R. WARY - F. BRENON - P. MEUNIER - J. BALLAND - P. GEORGES - C. CHARRIERE - O. MANGEL - F. FEHRENBACHER - M. GROSJEAN - C. ARNOULD - F. CLAUDEL WAGNER - C. THIRIAT - C. BAUER - S. HUGUENIN - V. AUDINOT - C. BABEL - P. ARNOULD - R. POIREL - S. GRANDJEAN - P. NOURDIN.

Absents : M.-C. LOPEZ pouvoir à P. MEUNIER - S. DEMURGER pouvoir à C. ARNOULD - D. VINCENT pouvoir à V. AUDINOT - L. GESTER pouvoir à S. GRANDJEAN - N. VILLAUME pouvoir à C. BABEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tout particulier souhaitant se raccorder au réseau d'eau communal peut faire intervenir le prestataire de son choix pour réaliser le branchement.

Il fait savoir aux conseillers que, dans certains cas exceptionnels, pour des raisons techniques ou d'urgence, le particulier peut souhaiter faire appel au Service des Eaux de la Commune pour effectuer le branchement au réseau d'adduction d'eau potable de son habitation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif du branchement d'eau potable en fouille remise effectué par le Service des Eaux, selon le bordereau des prix ci-dessous :

INTITULE	UNITE	P.U. hors TVA
<u>Fournitures</u>		
tarif du coffret de comptage	unité	447,00 euros
Collier de prise en charge (quel que soit le diamètre)	unité	22,00 euros
vannette DN 20	unité	30,00 euros
tube allonge 1.10 mètres (P.V.C)	} forfait	45,00 euros
tabernacle		
bouche à clé en fonte		
tuyau P.E.H.D 19/25 16 bars	ml	1,08 euros
<u>Main d'œuvre</u>		
Tarif horaire d'intervention du personnel communal sans intervention sur la canalisation principale	} heure	28,00 euros
Tarif horaire d'intervention du personnel communal avec intervention sur la canalisation principale		
	heure	33,00 euros

Branchement d'eau potable - Année 2019.

Sur proposition de la Commission des Finances du 08 octobre 2018 et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE**, pour l'exercice 2019 (à compter du 01/01/2019), le tarif du branchement d'eau potable en fouille remise effectué par le Service des Eaux, selon le bordereau de prix ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre les recettes correspondantes en recouvrement auprès des débiteurs concernés, les sommes perçues étant imputées à l'article 7068 "autres prestations de service" du Service des Eaux et à signer toutes pièces y relatives.

Le 19 octobre 2018

Et la publication ou notification

Le 19 octobre 2018



Pour extrait, hors détail des débats éventuels, certifié conforme, SAINT-NABORD le 19/10/2018

Le Maire de SAINT-NABORD,
Daniel SACQUARD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le Département.